

Union libre

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

Généralités

L'union libre (ou concubinage), à savoir la communauté de vie que forment des partenaires vivant ensemble sans être unis par les liens du mariage, ne bénéficie en Suisse d'aucune protection sociale ou juridique en tant que telle.

Ni le droit fédéral, ni le droit cantonal valaisan ne traitent de la question de l'union libre. La fiche fédérale développe de manière exhaustive toutes les questions liées à ce sujet, notamment les dispositions à prendre entre les concubins aux fins d'éviter les désagréments lors d'une séparation.

Descriptif

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

Procédure

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

Recours

Se référer à la législation en vigueur.

Sources

Responsable rédaction: HESTS Valais

Adresses

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) (Sion)
Fédération valaisanne des centres SIPE (sexualité, information, prévention, éducation)
(SIPE) (Sion)

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

Centres SIPE